

# Budgets primitifs 2025

## Note de présentation

*Note de présentation lue par M Mathieu CHAVEROUX, 1<sup>er</sup> Adjoint, en séance du conseil municipal du 11 avril 2025 où ont été présentés les budgets primitifs 2025.*

Nous voilà à la présentation du Budget Primitif (BP) 2025, le dernier de notre mandature.

Le budget qui va vous être présenté est le témoignage de notre gestion des finances de la commune durant ces 6 dernières années.

Avoir une commune aisée financièrement ne fait pas tout ! Il faut bien gérer, avoir un œil sur l'avenir, faire valoir nos droits, être objectif et avoir du courage dans les décisions. Grâce à cela nous avons eu et nous avons une dynamique pour investir.

Nous avons pu le faire également grâce à votre confiance lors de délibérations budgétaires pour la grande majorité d'entre vous.

Merci à Christelle notre Secrétaire Générale de Mairie pour la préparation « pointilleuse » de ce budget et à Carine également qui titre et mandate sur ces budgets. Merci à l'ensemble du personnel communal à qui nous demandons de faire attention aux différentes dépenses de fonctionnement : les énergies, les combustibles, le matériel, les diverses fournitures, Oles déplacements ...

Ainsi, le résultat cumulé confirme la bonne santé financière de la collectivité avec un excédent global de 1 158 384.73 € au 31 décembre 2024.

Les documents de valorisation financière et fiscale 2024 communiqués par le Service de Gestion Comptable d'USSEL confirment cet état en dressant un bilan positif avec une trésorerie importante et un endettement faible.

Le projet de budget primitif propose des dépenses réelles de fonctionnement en diminution de 7.50 % pour s'établir à 2 431 503.34 € ; ce réajustement des crédits de fonctionnement permettra de verser la somme de 610 000.00 € à la section d'investissement.

Les charges de personnes sont quasi stables avec 516 000.00 € contre 512 000.00 €.

L'atténuation de produits est de 1 150 000.00 € ; rappel est fait que ces dépenses sont imposées par l'Etat. Il s'agit d'abonder les budgets des collectivités moins bien dotées au travers de reversements et autres restitutions, du fonds national de garantie individuelle de recettes. Une nouveauté s'impose à la commune avec un prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances à hauteur de 10 000.00 €.

Une somme de 80 000 € vous est proposée au compte 65736222 (subventions aux établissements rattachés), en large diminution par rapport à 2024 (200 000.00 €). C'est le résultat d'un travail de longue haleine pour arriver à l'équilibre budgétaire des services de l'eau et de l'assainissement. Ceci est d'autant plus important pour envisager un éventuel transfert des compétences.

Les recettes de fonctionnement augmentent de 2.79 % pour un total de 3 063 503.34 €.

Cette section est financée essentiellement par les impôts et taxes dont le montant est estimé à 1 060 000.00 € ; c'est pour cela que nous proposons un maintien des taux de taxes directes. Ces taux restent inférieurs à ceux des collectivités de même strate démographique.

Aucun crédit n'a été prévu pour la redevance sur l'énergie hydraulique, aucune information n'étant parvenue à ce jour.

L'excédent de fonctionnement est quant à lui de 601 403.34 €.

Sur le volet des investissements, les dépenses réelles passent de 1 651 000 € à 2 226 357.32 € du fait de la poursuite de chantiers tels que les vestiaires du stade des Bruyères ou l'aménagement et la mise en accessibilité de la plage du Pont-Aubert.

L'aménagement du Rocher de la Buse, les programmes « Crépuscule » et « Supervision » constitueront les projets de 2025 ; quelques travaux de voirie compléteront la section.

Cette section d'investissement est financée par les subventions à hauteur de 135 000 € ; rappelons l'importance des financements du Conseil départemental au travers, entre autres, du Contrat de Solidarité Communale.

La commune s'efforce également de mobiliser des financements auprès de l'Etat et de l'Europe.

L'affectation du résultat s'élève à 500 000.00 € (versement d'une partie de l'excédent de fonctionnement) et l'excédent de résultat (résultat excédentaire de 2024) est de 608 047.32 €.

La section de fonctionnement du budget eau, d'un montant de 157 566.78 €, est en augmentation de 6.73 %. C'est en partie dû à l'évolution tarifaire du service.

Il est important de signaler qu'il n'y a pas eu de subvention d'exploitation de verser depuis le budget principal ; rappelons que cette subvention s'élevait à 45 000 € en 2020.

La section d'investissement s'élève à 140 600.35 € dont 41.00 % constituent des opérations d'ordre en dépenses et 67.60 % en recettes.

La section de fonctionnement du service assainissement est en nette diminution (-54.99 %) pour un total de 103 700.00 €. La dotation versée par le budget principal passe de 200 000.00 € à 65 000.00 € (-67.50 %) pour tendre à l'équilibre financier du budget.

La section d'investissement sera stable avec le projet de déconnexion des eaux pluviales et la construction de la station d'épuration qui débutera prochainement. L'opération est financée par 396 500 € de subventions attribuées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Conseil départemental.

La commune a par ailleurs contracté comme prévu un emprunt de 600 000.00 €

Le budget camping & gîtes sera de 135 572.24 € en section de fonctionnement soit une augmentation de 14.75 %. A noter l'excédent de fonctionnement reporté de 80 572.24 €

La section d'investissement s'élève à 40 967.70 €, en diminution de 15.95 % ; ces crédits sont surtout prévus en cas de besoin pour le renouvellement des équipements. La section n'a pas davantage été abondée car aucun projet précis n'est arrêté.

Ces quatre budgets sont de nouveau ambitieux ; la raison en est la COVID 19 qui a engendré une année de retard sur le programme d'investissements.

Ces derniers sont nécessaires pour notre commune ! Ils sont tous portés par une même volonté, dynamiser Soursac et apporter des services et équipements supplémentaires aux Soursacoises et Soursacois.